

Réunion du : 17 mars 2022 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 23

Présidence : M. Alain BUCHETON.

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS.

## **1 – FOOT A 11**

### 1.1- Demandes de modification de rencontres.

➤ Championnat U15 D1.

Match N° 50814.2 E-FC Alligny St Amand 1 contre US Cosne 1 du 16 avril.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le 7 mai 2022.

Demande acceptée.

➤ Championnat U15 D2.

Match N° 50833.1 AS Clamecy 1 contre US Cosne 2 du 26 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre à 10h30.

Demande acceptée.

## **2 – COUPES DEPARTEMENTALES.**

### 2.1- Demandes de modification de rencontres.

➤ Coupe U18.

Match N° 51054 CS Corbigny 1 contre E-SNID/AS St Benin 2 du 19 mars 2022.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le vendredi 18 mars à 20h00.

Demande acceptée.

➤ Coupe U15.

Match N° 50941 CS Corbigny 1 contre US La Charité 1 du 19 février 2022.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour jouer cette rencontre le mercredi 16 mars à 18h00.

Demande acceptée.

## **3 – FOOT A 8**

### 3.1 - Demande de modification de rencontre.

- Championnat U13 D3 poule A.

Match N° 51001.1 E-US Moulins/CS Chatillon/US Cercy 1 contre E-JS Marzy/AFGP 58.F 1 du 26 mars.

La commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour inverser cette rencontre qui se jouera au Stade de La Simonnerie à Marzy.

Demande acceptée.

### 3.2 - Forfait.

- Championnat U13 D3 poule B.

Match N° 51014.1 SNID Fém. 4 contre US Coulanges 1 du 12 mars 2022.

Forfait déclaré de l'équipe de SNID Fém. 4. **Amende 40 Euros.**

## 4 – FESTIVAL U13

### 4.1 - Forfait.

- ½ Finale Départementale du 19 mars. **Forfait déclaré de l'équipe de SNID Fém. 4.**

L'équipe de CS Corbigny est donc directement qualifiée pour la Finale Départementale du 2 avril.

**Amende 25 Euros.**

## 5 – FOOTBALL D'ANIMATION

### 5.1 – Plateaux U11 le 19 mars 2022.

#### Site d'accueil : RC Nevers-Challuy-Sermoise

Matchs à réaliser : RC Nevers-Challuy-Sermoise contre US Coulanges – US Cosne contre AS St Père

#### Site d'accueil : SNID

Matchs à réaliser : SNID contre AFGP 58.F – JS Marzy contre FC Nevers Banlay.

#### Site d'accueil : Corbigny

Matchs à réaliser : ~~AFGP 58.F 2~~ *absent excusé* contre FC Château Arleuf – FC Nevers contre CS Corbigny.

#### Site d'accueil : Vauzelles

Matchs à réaliser : E-US Moulins/CS Chatillon contre UF La Machine – SNID 2 contre ASA Vauzelles.

#### Site d'accueil : AFGP 58.F

Matchs à réaliser : AFGP 58.F 3 contre RC Nevers Challuy Sermoise 2 – AS St Benin contre US Cosne 2.

#### Site d'accueil : Marzy

Formule Plateaux : FC Nevers 2 – JS Marzy 2 – AS Guérigny Urzy – US Coulanges 2 – JS Marzy 3

#### Site d'accueil : Charrin

Formule Plateaux : ESN 58 – E-US St Pierre/SLA – AS Charrin – V Prémery – SNID 3

#### Site d'accueil : La Charité

Formule Plateaux : US La Charité – AS Varzy – AS Clamecy - FC Château Arleuf 2 - US La Charité 2.

**Site d'accueil**

Montigny

Château Chinon

Chantenay

Nevers Banlay

Pouilly

SLA 09

**Clubs visiteurs**

AS Clamecy – AS Guérigny Urzy – US La Charité – FC Chaulgnes – AS St Benin – AS St Père – V Prémery.

US Cercy – AS Varzy – CS Corbigny – CS Chatillon – US Moulins.

UF La Machine – AS Charrin – ASA Vauzelles - ESN 58.

US Coulanges- RC Nevers Challuy Sermoise – JS Marzy.

AFGP 58.F - E-FC Alligny St Amand – US Cosne.

FC Nevers – AS St Eloi – US St Pierre - SNID

**6 – INFOS CLUBS**

**La commission déplore de plus en plus le manque de respect de la procédure de changement d'une rencontre, les accords entre éducateurs sans en avertir le secrétariat et bien d'autres comportements qui mettent en difficulté l'organisation de nos calendriers. Il est nécessaire que chacun prenne conscience de son rôle et soit le maximum dans l'anticipation de sa mission et ce pour le bon déroulement de nos championnats.**

A prendre en compte également que le fait d'annuler une rencontre au dernier moment met en péril la certification de nos jeunes arbitres puisqu'ils ne peuvent répondre à un minimum requis de rencontres arbitrées.

- **Championnat U18**

Afin d'équilibrer la phase retour du championnat U18, certains matchs pourront être inversés.

- **Festival U13 – ½ finales du 19 mars.**

**La commission précise que toutes les rencontres devront être jouées au plus tard le mercredi 23 mars.**

**Rappel :**

- **Demande de modification d'une rencontre ou modification d'horaire.**

**Appliquer impérativement la procédure réglementaire stipulée page 120 de l'annuaire du District de La Nièvre de Football.**

**Allègement /Tolérance** (Foot à 11 et à 8) :

**Une rencontre non jouée à la date initialement prévue (ou repositionnée) pourra être jouée dès le mercredi suivant à la seule condition qu'un courriel d'information des deux clubs soit adressé au secrétariat du District au plus tard le lundi minuit. Ce mail devra bien entendu préciser l'heure de la rencontre et le lieu.**

**Si ces conditions n'étaient pas respectées, la rencontre serait considérée comme jouée sans l'accord de la commission et une amende sera infligée aux deux clubs.**

Comme la saison dernière, une rencontre non jouée et non repositionnée sera systématiquement reportée au mercredi 20 juin (**date fictive**) afin que les clubs puissent saisir une demande de report via « FootClubs ».

Le Président, Alain BUCHETON.

*Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F. La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.*